

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 68

Artikel: Collaboration féminine à la défense nationale

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271506>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il date de 1895, le vieux carnet de comptes que j'ai sous les yeux et dont les inscriptions commencent par ces lignes :

« Engagé Julie Stoucky comme domestique pour le prix de Fr. 15.— par mois à partir du 6 janvier 1896... »

Et au fil des colonnes, je relève « une paire de souliers, Fr. 11.— ; un billet pour le concert, Fr. 1.— ; un chapeau de paille, Fr. 1.20 ; 2 m. de contil pour paletot, Fr. 3.60 ; façon d'un tablier, Fr. 0.60. Tout au long des pages, je pointe quelques rares comptes d'épicerie : « Brisures de macarons, savon, sel ou sucre » sont les seuls achats que s'autorise une bonne maîtresse de maison rurale.

On coulait la lessive à la cendre, on faisait son vinaigre, son huile, son vin et son pain et le ménage paysan se suffisait à lui-même dans les secteurs les plus divers par une auto-consommation qui limitait les dépenses au strict minimum.

Et je songe, en compulsant le vieux carnet de comptes aux multiples postes qu'il ignore et qui chargent si lourdement nos comptabilités agricoles : main-d'œuvre, investissement en machines, carburant, lumière, etc.

Si les chiffres ci-après appellent quelques réflexions et m'incitent à comptabiliser le prix du progrès et de l'évolution surprenante du secteur agricole, loin de moi l'idée d'y glisser le regret d'une époque, ce prétendu « bon vieux temps » qui faisait de ses journées campagnardes une succession d'heures surchargées et pénibles.

NOTRE BLÉ

Sans chercher nos chiffres comparatifs aussi haut dans le temps, je m'en tiendrais pour cet exemple à notre agriculture d'il y a vingt ans où le nec plus ultra en matière de machines agricoles était la moissonneuse-lieuse qui révolutionnait les méthodes de travail.

Si les moissons occupaient tous les bras pour « mettre en moillettes », le blé rentrait en grange sans nécessiter le séchage auquel

Allô la ville, ici la campagne

Le prix du progrès

bien souvent doit être soumis, aujourd'hui, le grain récolté à la batteuse.

Quelques journées de battage faites à la fin des travaux coûtaient au propriétaire Fr. 18.— par pose.

Que coûte aujourd'hui la moisson de cette même pose de céréales, au rendement évidemment supérieur et à la peine bien diminuée ?

Les moissonneuses-batteuses ont remplacé les lieuses. Mais leur prix élevé les met hors de la portée de la majorité des agriculteurs. Reste à louer machine et conducteur pour les moissons (dès Fr. 85.— la pose).

Et le travail n'est pas fini pour autant : Triage du grain (Fr. 1.30 par 100 kg.), séchage éventuel, bottelage et qui dit bottelage pense ficelle (environ Fr. 25.— la pose).

Si bien qu'au terme de ces opérations, on s'aperçoit que (avec un rendement de 1500 kg. la pose, par exemple) les moissons qui se soldaient, il y a vingt ans, par une sortie d'argent d'une vingtaine de francs par pose, se chiffrent aujourd'hui à environ Fr. 130.—

... ET NOTRE PAIN

Il n'est pas si lointain le temps où le pain se pétrissait à la ferme et se cuisait au four banal. Aujourd'hui, bien rares sont encore les ménagères qui s'astreignent à cette servitude.

Lors d'une rencontre annuelle rassemblant les paysannes vaudoises, la question fut posée afin de dénombrer, parmi le millier de participantes combien faisaient encore leur pain à domicile : cinq mains se leveront... La production de blé indigène est prise en charge par

la Régie fédérale des blés. Mais de sa récolte, le paysan doit conserver, pour sa propre consommation, 150 kg. de céréales panifiables par personne adulte (75 kg. par enfant jusqu'à 6 ans). Il touche alors une prime de mouture de Fr. 15.— par 100 kg. couvrant les frais de mouture (Fr. 12.— les 100 kg.) et une partie des frais de manutention et de transport.

Un quintal de blé (valeur Fr. 70.—) donne environ 70 kg. de farine qui seront convertis en 70 kg. de pain. La cuisson de ce pain est facturée 40 ct. par kilo.

En définitive, c'est à Fr. 1.40 le kilo que revient le pain à celui qui cultive le blé...

PRODUITS LAITIERS ET CARNÉS

Il eût été intéressant de retrouver avec notre vieux carnet de comptes le carnet de laiterie de la même époque et d'en tirer les conclusions qu'auraient imposées ces rentières d'argent. Mais le temps efface toutes choses, même le montant des paies de lait.

Au vu de l'évolution extraordinaire de la zootechnie, il est possible de fixer quelques points de comparaison qui permettront de réaliser que dans ce secteur aussi le progrès se paie.

Grâce à un patient travail de sélection, la production laitière augmentait en même temps que la qualité des produits carnés. Ce deuxième critère devient pour l'éleveur aussi important, car, à mesure que s'élève le revenu, augmente le chiffre de consommation par habitant pour la viande alors qu'il diminue pour le lait. Et si l'on constate que la Suisse

produit les deux tiers seulement de sa consommation de produits carnés contre 103 % de sa consommation de produits laitiers, on comprend aisément les recherches vers un type lourd et bon assimilateur, sujet de choix pour l'étal. Mais qui dit bête à haut rendement dit aussi affoulement intensif. Or, le fourrage de base, récolté sur notre sol suffit pour permettre à nos exploitations d'obtenir une quantité de lait variant entre 3500 et 3800 kg. par vache et par année. Pour produire davantage, il faut avoir recours à des concentrés. Et ces concentrés coûtent chers...

AUGMENTER LE RENDEMENT

Même problème en agronomie qu'en zootechnie, et à force d'augmenter le rendement des plantes, se perd leur rusticité pendant qu'augmente leur vulnérabilité aux attaques parasitaires. Et tous les traitements que cela implique sont autant de postes ignorés au budget des générations précédentes.

Relever les points ci-dessus, signifierait-ce qu'une certaine nostalgie d'une époque dépassée m'aurait saisie à l'heure de notre comptabilité agricole ? Ou que devant l'ampleur de certaines postes, le vertige aurait accompagné l'angoissante question : « Est-ce là le prix du progrès ? ». La paysanne que je suis devra face à la citadine que j'ai longtemps été réalisée le besoin d'une information plus intense vers la cité qui ignore que si notre paysannerie évolue, elle supporte journalement les frais de son émancipation.

Yvonne Bastardot



Collaboration féminine à la défense nationale

Que peuvent faire les femmes sur le plan national pour se préparer à résister au danger, à assumer la protection de la population, à maîtriser les conséquences de catastrophes ? La brochure intitulée « La femme dans la défense nationale et l'aide en cas de catastrophe » peut s'obtenir au prix de 20 ct. auprès du Secrétariat de l'Union suisse pour la protection des civils, Mittelstrasse 32, 3000 Berne. Nous en extrayons le tableau ci-dessous qui permettra déjà à chacune de se rendre compte des possibilités qui nous sont offertes.

Organisation	Genre de service	Lieu où se fait le service	Age du service	Instruction	Durée des cours de répétition	Equipement personnel	Adresses pour renseignements complémentaires
Service complémentaire féminin (SCF)	Service d'assistance, de repérage d'avions, des pigeons voyageurs, d'alerte, des transmissions, administratif, de la poste de campagne, de cuisine, des automobiles, de réparation et du matériel	Dans les états-majors et les unités d'armée	De 19 à 60 ans	Cours d'introduction de 20 jours	Au maximum 13 jours par an	Uniforme	Section du service complémentaire féminin Neuengasspassage 3 3011 Berne
Protection civile	Gardes d'immeubles Gardes d'établissement Alarme, observation et liaison Service sanitaire ¹ Service « ABC » (atomique, biologique et chimique pour spécialistes) Service d'aide aux sans-abri Service de subsistance Service des transports	Maison du domicile Lieu de travail Lieu de domicile Lieu de domicile Lieu de domicile ou alentours Lieu de domicile ou alentours Lieu de domicile ou alentours	Depuis 16 ans Depuis 16 ans Depuis 16 ans Depuis 16 ans Depuis 16 ans Depuis 16 ans Depuis 16 ans	Cours d'introduction de 3 jours et jusqu'à 12 jours de cours d'instruction ² Cours d'introduction de 3 jours et jusqu'à 12 jours de cours d'instruction ² Cours d'introduction de 3 jours et jusqu'à 12 jours de cours d'instruction ² Cours d'introduction de 3 jours et jusqu'à 12 jours de cours d'instruction ² Cours d'introduction de 3 jours et jusqu'à 12 jours de cours spéciaux ² Cours d'introduction de 3 jours et jusqu'à 12 jours de cours spéciaux ² Cours d'introduction de 3 jours et jusqu'à 12 jours de cours spéciaux ²	Annuellement 2 jours d'exercices et de rapports ³ 2 jours d'exercices et de rapports ³	Habits personnels ou habits de travail ⁴ Habits de travail ou tablier ⁴	Office cantonal de la protection civile, Office communal de protection civile de la commune de domicile
Croix-Rouge suisse	Auxiliaire-hospitalière Service de la Croix-Rouge Service de la Croix-Rouge	Hôpital civil ou hôpital de secours Etablissements sanitaires militaires ou hôpitaux territoriaux	De 17 à 60 ans De 18 à 45 ans	Cours de 28 heures. Formation pratique de 96 heures Formation professionnelle d'infirmière ou comme spécialiste (laborantin, assistante pour rayons X, etc.) ou Instruction volontaire comme auxiliaire-hospitalière de la Croix-Rouge, samaritaine (cours de soins au foyer ou cours de premiers secours)	4 jours tous les 2 ans Les cours de répétition et les cours de cadres ne sont pas obligatoires	Habits de travail Uniforme	Croix-Rouge suisse Taubenstrasse 8 3001 Berne ou bien les Sections de la Croix-Rouge suisse
Alliance suisse des samaritains	Samaritaine pour le Service de la Croix-Rouge Samaritaine pour la protection civile (gardes d'immeuble, gardes d'établissement, service sanitaire, service d'aide aux sans-abri) Soins au foyer	Etablissements sanitaires militaires ou hôpitaux territoriaux Lieu de domicile Sa propre famille, de plus, aide aux voisins et personnes âgées	De 18 à 45 ans De 16 à 60 ans Depuis 17 ans	Cours de 30 heures Voir ci-dessus à protection civile Cours de 30 heures	Voir ci-dessus, Service de la Croix-Rouge Voir ci-dessus à protection civile Exercices périodiques dans les sections de samaritains	Uniforme Vêtements personnels	Alliance suisse des samaritains Martin-Disteli-Strasse 27 4600 Olten ou les sections locales de samaritains

Remarques générales :

Les questions concernant la subsistance, le logement, l'assurance, la perte de salaire, la solde, etc., sont réglées. Tous renseignements sont donnés aux adresses indiquées dans la dernière colonne.

¹ Instruction spéciale pour le personnel professionnel.

² Pour les cadres et les spécialistes.

³ Cadres et spécialistes : tous les quatre ans, douze jours d'instruction complémentaire.

⁴ En cas de guerre : masque à gaz, casque d'acier ou casque de protection.